

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Juin 1875.

Chronique générale.

La séance d'hier mardi.

Après l'adoption du procès verbal, un grand silence s'établit : M. Buffet apparaît à la tribune. Dans une courte délibération verbale, qui, assure-t-on, aurait été approuvée du conseil des ministres, M. le vice-président proteste avec une grande énergie contre les paroles de M. Madier de Montjau. Selon lui, la ligne politique suivie par le cabinet est celle de la grande majorité des membres de l'Assemblée. S'il en était autrement, ajoutait-il, nous n'hésiterions pas à nous retirer. Déposez donc une demande d'interpellation et alors nous demanderons un vote clair approuvant ou désapprouvant notre conduite. Je vais plus loin : en attendant que cette interpellation soit déposée, je n'hésite pas à vous dire que la ligne politique que nous avons suivie ne sera pas changée, que cette administration dont on demande à chaque instant le changement ne sera pas modifiée. Car nous pensons qu'elle a agi sagement et nous approuverons sa conduite. Quant aux théories développées par les deux orateurs, nous déclarons que si elles indiquaient réellement la portée de la loi en discussion, nous refuserions de la voter, étant sûrs d'être l'interprète de tous les conservateurs.

Parlant ensuite des droits à conférer au Président de la République, M. Buffet a déclaré qu'il ne ferait aucune concession : du reste, a-t-il ajouté en terminant, le gouvernement s'expliquera plus longuement à ce sujet lorsque l'Assemblée sera appelée à discuter une dernière délibération.

Cette déclaration, accueillie par un silence glacial à gauche, a été interrompue par de fréquents applaudissements partis des groupes de droite.

M. Laboulaye, rapporteur de la loi, a succédé à M. le ministre de l'intérieur. Le moment est venu, a-t-il dit presque ironiquement en commençant, de savoir si nous interpellons ou non M. le vice-président du conseil. Il s'agit simplement de la loi réglant les pouvoirs publics, je ne m'écarterai pas de cette question.

Abordant immédiatement le fond du débat, il a protesté contre la thèse développée par M. Louis Blanc, savoir : qu'il ne manque à la France qu'un roi pour être en monarchie.

Sa péroraison a été saluée par de fréquents applaudissements : « Si nous, monarchistes de la veille, nous n'avions pas établi la République que nous avons aujourd'hui, croyez-vous que vous auriez pu la faire accepter. Rappelez-vous l'Amérique ; songez qu'elle célèbre son centième anniversaire. Ayez donc la même sagesse qu'ont montré les Américains, afin que nous aussi nous puissions arriver à pouvoir fêter un pareil anniversaire au nom de la droite légitimiste. » M. du Temple a combattu la loi : l'ai l'intention, a-t-il dit, de parler dans le même but, mais non dans le même sens que M. Louis Blanc et Madier de Montjau. Les centres ont applaudi ironiquement cet exorde. Selon son habitude, l'orateur a attaqué avec une extrême violence les lois constitutionnelles qu'il a appelé « le produit informe des conjurations. »

Cette comparaison lui valut un premier avertissement.

Après un deuxième avertissement qui lui a été infligé par M. le président, pour avoir traité le vote des lois de « mauvaise action, » l'orateur est entré dans de longues considérations « sur les dangers du régime républicain, » que tous les conservateurs repoussent, mais qui a été établi parce qu'il a satisfait le rêve longtemps caressé de l'homme qui est aujourd'hui à sa tête. Malgré la menace de se voir retirer la parole, M. du Temple ayant parlé, on ne sait trop à quel sujet, de la responsabilité, « plus grande que celle de l'empereur, du soldat qui commandait à Sedan, » M. le président l'a rappelé à l'ordre et a consulté la Chambre pour savoir si elle entendait lui retirer la parole. L'Assemblée tout entière, moins MM. Germain Casse et Gavardie, a été d'avis de mettre fin à cet incident. Les autres orateurs inscrits pour prendre part au débat ayant renoncé à parler, M. le président a mis aux voix la question de savoir s'il serait passé à une seconde délibération. La droite légitimiste et les intransigeants de l'extrême gauche se sont seuls livrés à la contre-épreuve.

Après ce grave débat, l'Assemblée a discuté la loi révisant le tarif des greffiers de justice de paix.

Après la séance.

On s'entretient de trois incidents regrettables qui se seraient produits après le discours de M. du Temple : d'une vive altercation entre MM. de Renneville et de Laroche-foucauld-Bisaccia ; d'un échange de témoins entre MM. Temple et le baron Decazes ; et de paroles très-vives que M. Hervé de Saisy aurait adressées à M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Voici comment l'*Opinion nationale*, organe républicain, apprécie les discours de MM. Louis Blanc et Madier-Montjau sur les lois constitutionnelles :

« L'Assemblée nationale a abordé lundi la première délibération sur la loi des pouvoirs publics. Deux membres de l'extrême gauche, MM. Louis Blanc et Madier-Montjau, ont ouvert le débat en critiquant les lois constitutionnelles, au nom des principes républicains. Quelque modéré qu'ait pu être leur langage, et quelques justes que puissent être les objections présentées par les deux orateurs, ils eussent mieux fait, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, de suivre le sentiment général, et non leur inspiration personnelle. Ils ont fait une manifestation inopportune, qui ne pouvait avoir pour résultat que de réjouir leurs adversaires..... »

« Voyons, que nous apporte-t-il (M. Louis Blanc) ? Rien ! Oui, rien ! M. Louis Blanc ne veut pas de ce qui se fait, et voilà tout. Ce qu'il veut qu'on fasse, il ne le dit pas. »

« Je me trompe. Ce que veut M. L. Blanc, il le dit : c'est une République « pour de bon, » une République dont M. Buffet ne soit pas le ministre, dont l'état de siège ne soit pas l'état normal ; une République vraiment basée sur la souveraineté de la nation, etc. »

« Peste ! M. L. Blanc n'est pas dégoûté ; nous en voudrions bien aussi d'une République pareille, et si M. L. Blanc l'a dans sa poche, qu'il se hâte de l'en tirer, cela vaudra mieux que son discours, si bon qu'il soit. Quant à nous, si nous l'avions, cette République-là,

nous nous empresserions de l'offrir à M. L. Blanc, et tout de suite.

« Mais nous ne l'avons pas, et nous sommes obligés de nous contenter de peu. M. L. Blanc, lui, n'est point aussi accommodant ; il lui faut sa République, telle qu'il l'entend, complète, parfaite, sans défaut, sinon, non. Et après ? Après, M. L. Blanc ne s'en inquiète pas. Après ? Rien. Quoi que ce soit, peu importe ! Du moment que ce n'est pas la République parfaite, M. L. Blanc refuse tout le reste. Il vote contre la Constitution, contre le Sénat, contre tout. Eh ! mais, il nous semble que M. L. Blanc est plus accommodant qu'il n'en a l'air. Nous nous contentons de peu ; lui, il se contente de rien du tout. »

« Sans compter que ce « rien du tout » que M. L. Blanc préfère à la République-Wallon, si M. L. Blanc s'en contente, nous, peut-être, nous ne l'accepterions pas ; ce « rien du tout » pourrait bien en effet s'appeler M. de Broglie ou M. de Fourtou, peut-être même la dictature et peut-être aussi l'empire. Si cette perspective plaît mieux à M. L. Blanc que la République-Wallon, qu'il garde son opinion et ses principes ; nous gardons les nôtres. »

« Encore si, littérairement parlant, les discours de ces messieurs avaient eu de quoi satisfaire un dilettante, j'eusse été charmé d'avoir à en dire, par quelque côté, un peu de bien. Mais les formes empesées, déclamatoires, académiquement vulgaires de M. Louis Blanc ne suffisent pas à voiler le vide de la pensée et le lieu commun du fond. »

« L'éloquence mélodramatique de M. Madier-Montjau, depuis 1848 n'est plus au goût du jour, et depuis la disparition des théâtres du boulevard, c'est une école perdue ; c'est démodé comme un drame de Bouchardy, et, même à Belleville, on n'y mordrait plus. »

« La gaieté de la droite et l'épanouissement d'hilarité des bonapartistes sont, au reste, le meilleur jugement qu'on puisse porter ; et au regret d'avoir vu deux républicains parler, seuls, contre la Constitution de la République, nous avons dû joindre le regret de voir deux orateurs républicains prêter à rire à nos adversaires et donner contre l'œuvre si laborieuse de la gauche l'arme du ridicule. »

M. Wolowski a presque terminé samedi, à la commission du budget, la lecture de son rapport sur les dépenses du ministère des finances. Nous empruntons au *Moniteur* cet aperçu des réformes proposées par la commission :

« La réforme la plus importante est celle qui a trait au rétablissement des percepteurs de ville. En 1873, on avait réuni les fonctions de percepteur de ville à celles des receveurs particuliers ou des trésoriers payeurs généraux, ou, pour parler plus exactement, on avait décidé qu'on les réunirait au fur et à mesure des vacances, à partir de l'année 1873. On a reconnu que cette mesure emporte, dans la pratique, plus d'inconvénients que d'avantages, et on propose à l'Assemblée de revenir à l'ancien état de choses. »

« Relativement à l'administration des postes, le rapport se plaint de la mauvaise qualité des cartes postales et de l'absence d'un timbre frappé directement sur ces cartes. Il serait à désirer que les cartes postales pussent prendre de l'extension et qu'on les employât aux diverses combinaisons

d'annonces, de prospectus, etc., pour lesquelles elles sont mises en usage avec succès dans plusieurs pays étrangers, et notamment en Angleterre. »

La *Journal de Rouen* publie le compte-rendu d'une séance tenue le 10 juin, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier, par la Chambre de commerce de Rouen, pour délibérer sur la réponse à faire à la circulaire ministérielle relative au renouvellement des traités de commerce.

La Chambre est d'avis : 1° qu'il est nécessaire d'établir aussitôt que possible un nouveau tarif général de douanes en prenant pour base les tarifs conventionnels actuels, sauf les modifications de classes et de tarifications indiquées par l'expérience, et la substitution de droits spécifiques aux droits *ad valorem* dans tous les cas où cette substitution est possible ; 2° que le régime des tarifs généraux doit être préféré au régime des traités de commerce.

On lit dans la *Patrie* :

Malgré les efforts tentés par les délégués français : MM. Grivart, ancien ministre ; Ozenne, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, et Audibert, directeur général des contributions indirectes, il est certain que les conférences qui ont eu lieu dernièrement à Bruxelles, pour arriver à modifier la convention de 1864 sur les sucres, n'ont pas produit de résultats pratiques.

L'Angleterre consent bien à se soumettre à l'exercice, mais dans le cas seulement où elle rétablirait l'impôt sur le sucre. Or, comme il n'est nullement question d'en revenir à cette taxe, la concession dont il s'agit est absolument illusoire.

La Hollande accepterait à la rigueur le principe de l'exercice, mais sans la saccharimétrie, dont elle ne veut à aucun prix.

Enfin, la Belgique repousse et l'exercice et la saccharimétrie, et demande purement et simplement la prorogation du traité de 1864, qu'elle considère comme favorable à ses intérêts.

En présence de ce peu d'entente, on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que les questions soulevées par la révision du traité de 1864 sont aujourd'hui moins avancées que jamais.

Nous avons annoncé la grave résolution prise par la commission des Trente au sujet du scrutin de liste.

On sait qu'elle a réservé la question de savoir si au-dessus d'un chiffre maximum de députés, cinq par exemple, il n'y aurait pas lieu de sectionner le département.

Le *Moniteur universel*, adversaire du scrutin de liste, et qui le croit dangereux pour la République à cause du caractère plébiscitaire qu'il affectera, fait quelques remarques pleines de justesse sur ce sujet :

« En vain nous parle-t-on du correctif qui aurait pour résultat de limiter à cinq le nombre des députés susceptibles d'être portés sur une même liste. Ce correctif ne concerne que très-peu de départements, les plus peuplés, ou ceux à grandes agglomérations, comme Paris, Lyon, Marseille, Lille, et il est bien certain que, dans la plupart de ces derniers, les candidatures radicales, quelles que soient les combinaisons

appelées à prévaloir, ont les plus grandes chances de succès. De telle sorte que là où les radicaux sont les maîtres, les listes de cinq noms ne leur porteront aucun préjudice, et que là où la lutte est possible, elles gêneront l'action des conservateurs, et enlèveront au scrutin de liste les garanties très-secondaires et très-exceptionnelles qu'il porte avec lui.

» Nous espérons encore que l'Assemblée ne sanctionnera pas, sans y avoir mûrement réfléchi, les résolutions de la commission des Trente. En dehors des arguments d'ordre général qui s'opposent au maintien du scrutin de liste, il y a aussi à tenir compte de ce point, c'est que, pour les partisans de M. Thiers, il a l'avantage de faire plébisciter son nom. Est-ce là ce que veut la majorité de la Chambre? Est-ce là ce que veulent même les républicains? »

Aux termes de l'article 41 de la loi sur le recrutement, le préfet de la Seine vient de faire placarder sur les murs de Paris des affiches portant pour titre : *Obligation de savoir lire et écrire.*

Les jeunes gens qui feront partie de la deuxième portion de la classe de 1874 et des classes suivantes, sont prévenus que, faute de posséder les éléments d'instruction exigés par la loi, ils s'exposeront à être maintenus dans leur corps au-delà du terme fixé, c'est-à-dire une année après l'expiration de leur service.

Le temps très-limité qu'ils passent sous les drapeaux devant être absorbé par les exigences de l'instruction militaire, ne permettra pas à ceux d'entre eux qui sont complètement illettrés au moment de leur appel à l'activité, d'acquiescer au corps les notions dont ils doivent justifier avant d'être renvoyés dans leurs foyers.

Il y a donc un très-grand intérêt pour ces jeunes gens à savoir lire et écrire avant l'époque de leur incorporation.

Le droit de pétition est un des plus beaux droits que possède la France.

On remarque, en effet, que le *Journal officiel* est rempli de pétitions.

Or, les pétitions rapportées datent toutes au moins de l'an 1873, et beaucoup de l'an 1872.

Cette promptitude dans l'examen doit très-fort encourager les gens qui s'adressent à l'Assemblée pour obtenir une justice immédiate.

Un conseil de guerre est établi à Orléans, chef-lieu de la 5^e région de corps d'armée. Ce conseil ressortira au conseil de révision de Paris.

Etranger.

ITALIE.

La Chambre italienne est entrée en vacances, après avoir tenu 438 séances depuis le 23 novembre dernier, jour de l'inauguration de la législature actuelle et de la session qui vient de finir.

Le roi est parti pour la vallée d'Aoste. Les députés s'en vont par cinquantaines. Le Sénat tiendra encore quelques séances la semaine prochaine.

ESPAGNE.

Quartier général de Tolosa, le 49 juin. Sept cavaliers, dont un écuyer dresseur, tous appartenant au régiment en garnison à Vittoria, ont abandonné hier le camp libéral pour se ranger sous la bannière de Charles VII; ils sont arrivés montés, équipés et armés au quartier général carliste.

Ce matin, un officier d'infanterie, accompagné de son ordonnance, est arrivé à Tolosa, pour mettre son épée au service du seul prince, dit-il, qui puisse, comme roi d'Espagne, assurer la prospérité du pays et l'intégrité du territoire. Cet officier assure que la démoralisation s'est emparée non-seulement de l'esprit des soldats alphonstistes, mais encore d'un grand nombre d'officiers; que beaucoup de ces derniers défendent le gouvernement de Madrid, à défaut de tout autre pouvant leur payer intégralement leur solde, et que plusieurs d'entre eux n'attendent qu'une occasion favorable pour suivre son exemple.

En Navarre, les désertions deviennent de plus en plus nombreuses chaque jour, m'écrit-on d'Estella; il se présente quelques sous-officiers et soldats qui profitent du moment où ils font le service d'avant-poste pour passer dans nos rangs.

Le roi, parti d'Orduna le 17 au matin, est arrivé le même jour à Valmaseda, où l'attendaient les autorités civiles et militaires entourées de toute la population. Sa Majesté a pénétré hier en Castille pour y parcourir nos extrêmes avant-postes et n'est retournée à Valmaseda qu'après avoir longuement étudié le terrain occupé par ses troupes et par celles de l'ennemi.

Les prisonniers alphonstistes internés en Biscaye et en Guipuzcoa sont arrivés le 15 à Estella; le 16 un bataillon carliste en a conduit 660 à Viana, où ils ont été échangés contre un nombre égal de prisonniers carlistes: cette opération, dans l'accomplissement de laquelle a régné la plus grande courtoisie de part et d'autre, a duré sept heures.

Avant-hier, les garnisons de Saint-Sébastien et d'Hernani tentèrent une sortie pour faciliter le passage d'un convoi de vivres destiné à cette dernière ville, mais elles furent repoussées. D'après les dernières nouvelles que je reçois, une grande bataille se prépare aux environs de Valmaseda et, quel que soit son résultat, étant donné l'acharnement des partis, elle exercera une grande influence sur l'avenir de la guerre civile qui désole l'Espagne et favorise les séparatistes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie qui a tombé en abondance au commencement de la semaine a apporté une grande amélioration dans l'état des récoltes, que la sécheresse persistante avait compromise.

Tous les renseignements que nous recevons des différents points du département s'accordent à représenter les chanvres comme ayant un excellent aspect, et personne n'ignore de quelle importance est ce produit dans la fortune publique de Maine-et-Loire.

Quant aux blés, ils ont pris une vigueur et une force admirables, et la vigne promet une année sinon exceptionnelle, du moins bien supérieure aux années moyennes.

On signale une légère crue de la Loire, dit l'*Union libérale*.

On ne croit pas qu'elle dépassera deux mètres.

A Tours, il y avait lundi 34 centimètres d'augmentation.

Le *Journal officiel* du 19 juin a promulgué la loi qui autorise le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt de 5,860,000 fr., pour la construction des chemins de fer d'intérêt local.

Nous avons déjà publié le texte de cette loi.

Nos campagnes ont appris avec joie, à la veille des récoltes, que tous les soldats libéraux d'ici deux mois allaient retourner de suite dans leurs foyers. Voilà des bras tout trouvés pour les importants travaux qui vont se poursuivre. Ce sera une économie pour le Trésor et une bonne fortune pour l'agriculture.

Depuis que l'on a augmenté les droits fiscaux sur le sel de 2 fr. 50 par 100 kilogram., soit 2 centimes 1/2 par kilogram., les détaillants vendent 5 centimes et même 10 centimes de plus par kilogram.

L'Assemblée n'aurait-elle pas mieux fait d'augmenter de suite le droit de 5 fr. par 100 kilogram., puisque les petites bourses, les plus nombreuses, celles dont on se préoccupait surtout au moment de voter l'impôt, paient par le fait le double au moins de l'augmentation votée?

Poser la question, c'est la résoudre.

Les monopoles entraînent avec eux des dangers. Ceux qui ont à s'en défendre le font presque toujours avec une ardeur extrême, surtout dans les premiers temps de leur concession. C'est ainsi que la compagnie fermière du monopole des allumettes chimiques a déjà obtenu deux jugements, non pas contre des fraudeurs vulgaires, mais contre des inventeurs d'appareils destinés à pro-

duire du feu et connus sous le nom de briquets magiques ou phosphoriques et contenant une composition phosphorée que l'on amorce avec une allumette soufrée.

Le tribunal de Grenoble a jugé que l'usage de ce genre de briquet pouvait être estimé comme une fabrication instantanée d'allumettes phosphoriques produites, une à une, au moment des besoins de celui qui veut avoir du feu, et a condamné l'inventeur à 400 fr. d'amende.

Un autre fabricant de briquets contenant une matière inflammable préparée de manière à pouvoir produire du feu par frottement avec une pointe, une épingle ou un morceau de bois, a été condamné par le tribunal (8^e chambre) de la Seine à 1,000 fr. d'amende.

Pourvu qu'on ne vienne pas chercher noise à nos briquets à pierre à fusil.

Quoi qu'il en soit, on aura fort à faire pour réprimer la fraude que viennent encourager des droits fiscaux élevés, et qui se traduit de tous côtés par des offres d'allumettes à moitié prix et qui valent bien celles qui portent le timbre du monopole.

COMICE AGRICOLE DU CANTON NORD-OUEST DE SAUMUR.

Un abonné du *Journal de Maine-et-Loire* adresse à cette feuille un compte-rendu complet du concours de bestiaux qui a eu lieu le mois dernier aux Rosiers. Nous extrayons les lignes suivantes de ce compte-rendu :

« ... A une heure, la musique des Rosiers, bannière en tête, et la compagnie de pompiers, venaient chercher à la mairie les membres du Comice, à la tête desquels se trouvait M. le maire des Rosiers, leur président, accompagné de MM. les maires du canton, du conseiller d'arrondissement, du vétérinaire en chef du haras d'Angers, des commissaires de la fête qui devait avoir lieu le soir, et de plusieurs invités, pour les conduire sur la promenade publique où avait lieu, abritée par l'ombrage de magnifiques tilleuls, l'exposition des animaux de la race chevaline, bovine et ovine.

» Immédiatement après l'inspection générale du Comice, les commissions commencèrent leurs travaux. La commission de la race chevaline avait fort à faire, le concours était nombreux, il comprenait des groupes de juments poulinières, de poulains d'un an, de deux ans et de trois ans. Tous étaient plus beaux les uns que les autres, l'examen était difficile, le choix délicat; mais la commission, composée d'hommes experts, et à la tête desquels avait bien voulu se mettre M. Janin, vétérinaire en chef du haras, sut vaincre les difficultés.

» Le concours des animaux de la race bovine était bien plus nombreux que celui de l'année dernière, et on pouvait remarquer des animaux magnifiques, taureaux, génisses et vaches saines; mais il est regrettable qu'il n'y eut pas de primes pour les vaches laitières. Espérons que l'année prochaine on réparera cette lacune.

» A deux heures, la musique des Rosiers et la compagnie de pompiers se rendent au-devant de la musique de Beaufort qui n'avait pas hésité à prêter à la fête son précieux concours. Une demi-heure plus tard ces deux musiques viennent prendre place sur un kiosque orné de verdure qui a été installé par la commission des fêtes sous les tilleuls de la promenade, auprès de la tente réservée aux commissions, où des rafraîchissements leur sont offerts. Immédiatement ces deux musiques jouèrent plusieurs morceaux avec beaucoup d'ensemble. Nous avons beaucoup de médailles à la bannière de la musique de Beaufort; pour celle des Rosiers qui était toute neuve, nous avons remarqué cette inscription au bas de cette bannière: Donnée par M^{me} veuve Delaporte, propriétaire aux Rosiers. Voilà un cadeau magnifique, qui parle en sa faveur et celle de M. Boutin, son chef, et qui entraîne cette musique à travailler encore davantage pour ajouter une troisième médaille aux deux déjà gagnées à des concours à Angers.

» Nous reverrons ces deux musiques à Angers au festival du 27 de ce mois.

» Pendant le concert, la foule, qui était grande, avait encore le plaisir de jeux publics, du mâ-t de cocagne incliné, etc.

» A six heures, distribution des prix par M. Tessier de la Motte, officier de la Légion-d'Honneur, maire des Rosiers et président du comice, assisté du conseiller d'arrondissement, de MM. les maires du can-

ton, de M. le vétérinaire en chef du Haras et des membres des commissions, au milieu d'une affluence considérable d'habitants du canton.

» L'officier de cuirassiers, qui a fait la révision des chevaux, a été étonné de la quantité de beaux et bons chevaux qu'il a trouvés dans ce canton. C'est grâce aux chevaux reproducteurs de M. Baillif, vétérinaire à Longué, que la race chevaline de malheureusement, M. Baillif nous a été enlevé par une mort affreuse. Espérons que son fils, qui lui succède, continuera à obtenir les mêmes résultats heureux chez les éleveurs du pays.

» A sept heures, M. le maire des Rosiers recevait à dîner les maires du canton, pendant que MM. les musiciens de Beaufort et des Rosiers se rendaient au banquet qui leur était offert, et où régna le meilleur entrain et la plus cordiale gaieté.

» Pendant ce temps, la foule visitait les nombreux marchands forains, les théâtres variés, les chevaux de bois qui ont dû faire bonne recette, et qui tous étaient installés avec ordre sur la place du marché. Le soir, j'ai cru entendre le son des violons de la danse publique. A neuf heures, feu d'artifice très-réussi, tiré par M. Vincent d'Angers. A neuf heures et demie, grande retraite en musique et aux flambeaux, par les deux musiques réunies. De nombreux feux de Bengale de couleurs variées sous les arbres de la promenade et dans les rues des Rosiers.

» Ainsi se terminait, vers dix heures du soir, cette journée qui laissera, nous le croyons, un souvenir agréable dans l'esprit de ceux qui y ont assisté, et sera très-utile pour l'amélioration de l'élevage des animaux de la race chevaline et bovine.

» Nous avons encore, le 11 juillet prochain, le concours d'animaux du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, qui se tiendra cette année à Allonnes.

RECEPTION DE LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE À ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Samedi soir, dès sept heures et demie, la musique et la compagnie de pompiers se réunissaient à la mairie. Une foule empressée et joyeuse s'échelonnait sur la ligne des boulevards et envahissait la cour de la gare: la Société de Sainte-Cécile allait être reçue officiellement et solennellement. Depuis quelques jours, plusieurs de ses membres étaient revenus isolément, suivant l'itinéraire que chacun avait choisi pour son retour de Rouen; les derniers arrivants se trouvaient dans le train de samedi soir, et, à huit heures, la Société Sainte-Cécile tout entière était réunie sur le quai de la gare.

» Là, on décora la bannière de lauriers; on y attacha à la place d'honneur la belle médaille d'or gagnée à Rouen, portant d'un côté l'effigie de Boieldieu, et de l'autre une inscription commémorative de la fête. Cette médaille est superbe et vaut environ 400 fr. M. Simon, directeur de la Société Sainte-Cécile, auquel revient la plus grande part du succès, reçut un superbe bouquet, offert par les membres de la Société qui n'avaient pu prendre part au concours. Les rangs se formèrent, et MM. les orphéonistes sortirent de la gare.

» Dans la cour de la gare, la musique, la compagnie des sapeurs-pompiers au grand complet et une foule énorme les attendaient. Après les bonjours, les poignées de main, les acclamations aussi chaleureuses que sympathiques, le cortège se forma et l'on se mit en marche: les sapeurs et les pelotons de pompiers, la Société Sainte-Cécile bannière déployée, et un deuxième peloton de pompiers.

» Sur tout le parcours, une foule immense, témoignant sa joie, criant: *Vive Sainte-Cécile!* et applaudissant à tout rompre.

» Le cortège suivit la rue de la Gare et la ligne des boulevards jusqu'à la Mairie; la foule grossissait toujours.

» Un moment, en face le Grand Cercle, on put craindre un peu d'encombrement: les tambours et clairons des régiments d'infanterie et de cavalerie arrivaient en sens inverse, battant et sonnant la retraite; la musique des pompiers jouait en même temps; chacun se rangea le mieux possible, et l'on en fut quitte pour une effroyable cacophonie de quelques instants.

» A l'Hôtel-de-Ville, le cortège entra dans la cour de la Mairie; M. le maire, entouré de ses adjoints, attendait sur le perron; la compagnie des pompiers prit à droite, la foule à gauche, et la Société Sainte-Cécile s'avança au milieu vers l'escalier. M. Blavier descendit alors, et, prenant affectueusement les mains de M. Raynaly, souhaita la bienvenue à nos orphéonistes dans les termes suivants :

« Messieurs,
» L'administration est heureuse et fière d'être en ce moment l'interprète de la cité tout entière pour vous féliciter du brillant succès que vous venez d'obtenir à Rouen.
» Elle n'attendait pas moins de vous quand elle a demandé au Conseil municipal de vous faciliter les moyens de porter au loin la renommée des orphéons angevins; et le Conseil s'est empressé de s'associer à sa proposition, afin de vous témoigner la sympathie que méritent vos laborieux et constants efforts pour atteindre la perfection.
» La nouvelle médaille d'or dont est ornée votre bannière, couverte déjà de tant de lauriers, témoigne de vos incessants progrès.
» Honneur à vous, au nom de la cité.
» A vos succès présents et futurs. »

M. Raynaly répondit :
» Je vous remercie, monsieur le maire, de votre bienveillant accueil et des compliments que vous voulez bien nous adresser.
» Depuis longtemps, nous le savons, la sympathie des différentes administrations municipales ne nous a jamais fait défaut, et nous avons toujours trouvé près d'elles, en toute circonstance, un concours empressé qui a encouragé tous nos efforts.
» La réception de ce soir en est un nouveau et éclatant témoignage; et, si nous avons été heureux de notre succès, c'est que nous étions certains que notre bonne ville d'Angers s'associerait à notre joie et serait fière de ses enfants.

» Veuillez, monsieur le maire, être notre interprète auprès du Conseil municipal; remerciez-le en notre nom de sa bienveillance; et soyez assuré que nous serons toujours heureux de vous apporter notre concours dans toutes les fêtes que la ville voudra bien organiser. »

» Puis on s'enquit du voyage, de l'accueil reçu à Rouen, du triomphe remporté. Escortée par la musique des pompiers, la Société Sainte-Cécile se rendit ensuite au kiosque du Mail, où un concert fut donné par la musique des pompiers. La foule était telle qu'on pouvait à peine circuler dans le jardin. »

NANTES. — Il est question de créer à Nantes un journal politique quotidien qui aurait une rédaction spéciale dans les cinq arrondissements de la Loire-Inférieure. Deux députés de ce département seraient à la tête de ce journal dont les fonds seraient fournis par un banquier de Paris.

LES SABLES-D'OLONNE. — Bien que la crainte du mauvais temps, assez justifiée du reste par les copieuses ondées qui ont tombé dimanche matin, ait empêché un grand nombre de personnes de visiter la charmante et hospitalière ville des Sables, les fêtes données dans cette ville, à l'occasion de l'ouverture de la saison balnéaire, avaient réuni un grand nombre d'étrangers.

Dès le matin, la ville des Sables, élégamment pavée, était sillonnée par de nombreux touristes et les hôtels regorgeaient de voyageurs en quête d'un gîte et d'un déjeuner. C'est surtout vers la plage, recouverte d'un sable fin dans lequel scintillent des paillettes de mica, que se portait la foule. Sur le vaste champ de course que la mer en se retirant vient de laisser à sec, les écuyers font voltiger leurs montures en attendant que de la tribune on donne le signal du départ. Comme au piquant! Dans quelques heures, la mer aura repris son domaine, et là où des légers embarcations vont lutter de rapidité, d'équilibre et de vitesse, sous la conduite d'habiles pilotes, se disputent, sur un autre élément, le prix de vitesse.

Vers 10 heures et demie, les courses ont commencé.

A trois heures, Mgr Lecoq, évêque de Luçon, entouré d'un nombreux clergé, a pris place sur une estrade dressée sur le quai et a béni la rade et les nombreux navires qui se balançaient sur les flots bleus.

Pendant cette cérémonie, l'excellente musique du 93^e de ligne, les sociétés philharmoniques de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne et la société chorale de la Roche-sur-Yon exécutaient les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Immédiatement après, les régates ont commencé. Les embarcations se sont couvertes de voile et, orientant leurs voiles de manière à serrer le vent, elles ont fui vers l'horizon, cherchant à gagner le but presque invisible à l'œil nu, placé sur un navire mouillé au loin dans la rade. Cette course a duré près de deux heures, puis on a vu revenir les vainqueurs dont les hurrahs joyeux dominaient le bruit des flots.

Pendant tout le temps qu'ont duré les régates, un des magnifiques vapeurs entièrement pavés de la compagnie de la Vendée évoluait dans la rade.

Le soir, un magnifique feu d'artifice a été tiré sur la place de la Liberté par M. Kervella, de Rennes.

Après le feu d'artifice, la foule a parcouru les rues en jetant un regard aux illuminations, et la retraite aux flambeaux obligée a terminé dignement la fête.

Espérons que l'année prochaine, le temps moins incertain permettra à un plus grand nombre d'étrangers d'assister à ces fêtes qui doivent, chaque année, inaugurer la saison des bains. En attendant, les Sables présentent, en toute saison, un puissant attrait : la mer qui déroule ses flots bleus sur une des plus belles plages de France. Dès dimanche, plus de cinquante baigneurs s'ébattaient dans la mer et, pour ne pas figurer dans le programme officiel, ce spectacle n'était pas le moins curieux pour les étrangers.

La Compagnie de la Vendée, avec une libéralité à laquelle chacun rend justice, avait organisé pour la circonstance des trains de plaisir à prix réduits.

Faits divers.

A Paris, la déplorable panique qui avait porté les boulangers de plusieurs arrondissements à hausser, malgré les magnifiques apparences de la récolte prochaine, le prix du pain dans leurs boutiques, est enfin cessée. Le pain est revenu à son taux normal de 65 centimes les deux kilos.

Le vieux château de Pouzauges (Vendée) vient d'être le théâtre d'un petit drame.

Il y a quelques jours, un enfant de 8 ans, Henri Haie, fils d'un sabotier de Pouzauges, était allé, vers huit heures du soir, jouer, en compagnie de deux autres petits garçons âgés, l'un de onze, l'autre de douze ans, près des écuries du vieux château. L'aîné des trois enfants fit remarquer à Henri Haie une petite ouverture, il l'engagea à s'y introduire pour y prendre des nids de *grolles* qui, disait-il, devaient s'y trouver et il l'aïda à y pénétrer en le poussant.

Malheureusement, le trou dans lequel le pauvre petit s'était engagé n'était qu'une excavation donnant dans un souterrain dans lequel il tomba.

Il est facile de s'imaginer l'émotion que durent éprouver les deux enfants en entendant tomber leur camarade, mais au lieu de se traduire par un vif empressement à appeler des secours, elle se transforma en un sentiment de crainte aussi sotté que cruelle.

De peur « qu'on ne les mit en prison » si l'on apprenait l'événement auquel ils avaient participé, le plus âgé des enfants fit promettre à son compagnon, sous prétexte d'être battu, de n'en rien dire à personne. Aussi, lorsque le père d'Henri Haie vint à plusieurs reprises leur demander s'ils n'avaient pas vu son fils, ils répondirent négativement.

Cependant l'enfant gisait, sans connaissance, dans le souterrain.

Revenu à lui aux premières lueurs du jour, il essaya de remonter vers l'orifice, en s'accrochant aux anfractuosités de la muraille; plusieurs fois il retomba; son jeune courage ne faiblit pas cependant, et, par un dernier effort, il parvint à sortir de cette affreuse prison, mais couvert de blessures et de contusions dont plusieurs, à la tête, ne sont pas sans gravité.

Nous espérons qu'une verte semonce a été

infligée aux camarades de ce pauvre petit que leur silence pouvait condamner à mourir dans cette sorte de tombeau.

Le jockey-club de Vienne vient d'organiser une course en fiacre entre la capitale de l'Autriche et celle de la France. Les fiacres qui se présenteront au concours tireront au sort et les six plus forts numéros seront admis à tenter le voyage dont la durée est fixée à treize jours. Dans la journée de 24 heures, 10 heures seront consacrées à la marche et 14 heures au repos. Les témoins suivront dans leurs voitures. Les conditions spéciales du programme seront publiées au commencement de la semaine prochaine. Un somme de 2,500 francs pour le prix de cet étrange concours est déjà souscrite par les sportsmen viennois.

LA CHALEUR. — On s'exagère souvent l'intensité de la chaleur dans les pays tropicaux; le *Tour du Monde* donne sur la température qui règne au Brésil, à Rio de Janeiro notamment, les renseignements intéressants qui suivent :

A Rio de Janeiro, on n'éprouve pas pendant la saison chaude la chaleur intolérable de certains jours du mois d'août à Paris ou à New-York. Le climat, au tropique, n'a pas de ces exagérations de température propres aux latitudes extrêmes, et rendues plus sensibles dans les villes par la réverbération des murs blancs et l'absence d'air.

Alexandre de Humboldt posait en principe que chaque pays absorbe une somme égale de chaleur annuelle, mais différemment répartie. New-York compense ses hivers sibériens par des chaleurs qui tuent quelquefois cinquante personnes par jour, en pleine rue. Paris, plus modéré en tout, a subi cependant des journées d'août de 37 degrés. A Rio de Janeiro, la température moyenne des trois mois les plus chauds est de 26°,1, et celle des trois mois les plus froids, de 20°,3. Il n'y a donc qu'un écart de 5°,8 entre les deux saisons. Le contingent de chaleur est ainsi plus régulièrement distribué. Le thermomètre ne monte qu'accidentellement à 30 degrés centigrades, et la brise de mer, souvent très-forte, rafraîchit assez l'atmosphère pour qu'avec une exposition convenable et des distributions intérieures mieux appropriées, l'été de Rio de Janeiro puisse être aussi agréable que les printemps légendaires des temps antiques.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Vienne à l'Agence Havas : Des notabilités légitimistes qui arrivent de Frohsdorf, confirment que M. le comte de Chambord, depuis sa lettre de février à M. de la Rochette, n'a envoyé aucune nouvelle instruction à ses amis en France; il ne s'est pas prononcé sur la question du scrutin; il ne songe, pour le moment, à aucun manifeste.

Il n'est pas exact, comme des journaux l'ont prétendu, que M. le comte de Chambord ait interdit tout accord, dans les élections, avec les bonapartistes; le prince laisse à ses amis, dans les comités, toute liberté de se concerter avec les groupes politiques qui donneront le plus de garanties pour les intérêts du pays.

Les mêmes personnes ajoutent que M. le comte de Chambord va quitter Frohsdorf de la fin de juin à la fin de juillet pour faire, en Bohême, une saison d'eaux dont il s'est déjà bien trouvé.

Hendaye, 22 juin, 12 h. 55, soir. L'ennemi a été repoussé des lignes de la Castille. Nos forces avancent. Le général Carasa a pris 150 prisonniers dont 40 officiers.

Les forces alphonstistes ayant attaqué les hauteurs de Montevideo, près Hernani, ont été repoussées.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Gouvernement d'Haiti

ÉMISSION
De 166,906 Obligations
DE 500 FRANCS

Pour l'unification de la dette de l'Etat
Emprunt concédé et sanctionné par l'Assemblée nationale législative d'Haiti. (Loi des 19 février et 11 mars 1875.)

But de l'emprunt
Un Emprunt d'Haiti, de 41,650 Obligations,

concédé à MM. Marcuard, André et C^{ie} de Paris et White Hartmann et C^{ie} de Port-au-Prince, a été émis à Paris, les 5 et 6 mars dernier, par la Société Générale de CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Peu de jours avant l'émission de cet Emprunt, le Gouvernement haïtien ayant résolu d'unifier sa dette, de la faire représenter par un titre unique et d'exécuter des travaux d'utilité publique, l'Emprunt qui fait l'objet de la présente émission a été décidé par le Gouvernement et voté par l'Assemblée nationale législative.

En même temps qu'elle votait le nouvel Emprunt dans sa séance du 19 février, qu'elle ratifiait le contrat de concession dans sa séance du 11 mars, l'Assemblée nationale décrétait le rachat de l'Emprunt de 41,650 Obligations antérieurement concédé.

Le produit du nouvel Emprunt sera en conséquence affecté :

1^o A solder complètement et par anticipation le reliquat de la nouvelle dette d'Haiti envers la France, reliquat qui n'est plus aujourd'hui que d'environ 10 millions;

2^o A racheter ou à convertir le récent Emprunt de 41,650 Obligations (Emprunt Marcuard André et C^{ie} et White Hartmann et C^{ie}), émis par la Société Générale de Crédit industriel et commercial;

3^o A liquider complètement la dette flottante d'Haiti, montant à 6 millions de francs environ;

4^o A exécuter un ensemble de travaux, notamment deux lignes de chemins de fer, destinés à favoriser la production agricole et le développement commercial et industriel du pays.

L'Etat d'Haiti n'ayant contracté aucun autre emprunt, n'ayant aucune dette en dehors de celles mentionnées ci-dessus, sa dette totale, tant intérieure qu'extérieure, sera donc résumée et unifiée au moyen de l'Emprunt actuel.

Prix d'émission

Les obligations de la dette unifiée d'Haiti sont émises au prix de 430 francs (Jouissance du 1^{er} juillet 1875),

PAYABLES COMME SUIT :

En souscrivant.....	Fr. 50
A la répartition.....	70
Du 1 ^{er} au 10 août 1875.....	100
Du 1 ^{er} au 10 septembre 1875.....	100
Du 1 ^{er} au 10 octobre 1875.....	110

Au moment de la répartition ou lors de l'échéance successive des termes, les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper, sous escompte de 6 pour 100 l'an, les versements non échus. Les Souscripteurs qui libéreront entièrement leurs titres à la répartition, n'auront à payer qu'une somme nette de 426.50 par Obligation.

Il sera délivré aux Souscripteurs, à la répartition, des titres provisoires revêtus du timbre français, de la signature du commissaire spécial et délégué du Gouvernement haïtien et du contrôle de la légation d'Haiti, à Paris. Ces titres, lors de la libération, seront échangés contre des Obligations revêtues du même timbre, de la même signature et du même contrôle.

Les Obligations seront au porteur. Aussitôt après la clôture de la Souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Tous coupons à échéance du mois de juillet seront acceptés en paiement sans commission. (Déclaration faite au Timbre le 4 juin 1875.)

Revenu

Les Obligations rapportent 40 francs, nets de tout impôt et de toute retenue, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, à Paris, à la légation d'Haiti et au Crédit général français.

Garanties

L'Emprunt actuel a pour garantie, indépendamment de tous les revenus généraux de l'Etat, une délégation spéciale de 45 p. 100 sur le produit des Douanes, tant à l'exportation qu'à l'importation.

Cette garantie est spécialement stipulée et consentie dans le contrat d'Emprunt.

Le produit des droits de Douane s'élève, tant à l'entrée qu'à la sortie, à 27,000,000 de francs.

Les dépenses de l'Etat s'élèvent à 14 millions de francs.

La somme nécessaire au service des intérêts et de l'amortissement de l'Emprunt actuel est, en moyenne, de 7,500,000 francs par an.

L'Emprunt pour l'unification de la dette d'Haiti offre donc les plus larges garanties.

Aux termes des conventions officiellement acceptées par le Gouvernement d'Haiti, un Commissaire spécial, accrédité auprès de ce Gouvernement, sera délégué pour recevoir à la fin de chaque mois, et jusqu'à concurrence du montant de l'annuité, les 35 p. 100 du produit des recettes des Douanes spécialement affectés au service de l'Emprunt.

Remboursement

Les Obligations sont remboursables au pair, c'est-à-dire à 500 francs en 40 années, par voie de tirages annuels. — Les tirages auront lieu le 15 décembre de chaque année. — Le premier tirage aura lieu le 15 décembre prochain.

Les Obligations de la dette unifiée d'Haiti constituent un placement à 9 1/4 p. 100 net, si l'on ne tient pas compte de la prime de remboursement, ou à 9 3/4 p. 100, si l'on tient compte de cette prime.

La Souscription sera ouverte les 28, 29 et 30 juin 1875

A PARIS, à la Société du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu;

DANS LES DÉPARTEMENTS, dans chacune des Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS :

A LYON, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville; à MARSEILLE, 5, place de la Bourse; à BORDEAUX, 29, cours de l'Intendance.

Ainsi que chez tous les Banquiers correspondants de la Société.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les sept premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lundis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny ; un portrait du roi Jérôme ; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Chemins de fer de la Vendée.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE. BILLETTS A PRIX RÉDUITS

VALIDABLES PENDANT 5 JOURS. Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.

La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.

M. RIELLANT, médecin-dentiste, qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville, est de retour à Saumur.

Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui sont priées de le faire demander rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, maison Beurois, son nouveau domicile.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIERE, place du Pilori.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers : 6 heures 10 minutes du matin, 11 — 20 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 6 heures 30 minutes du matin, 10 — 45 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64	35	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov...	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	687	50	3 75
4 1/2 % jouiss. septembre...	94	»	» 20	Crédit Mobilier...	198	75	» 11 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	675	»	»
5 % jouiss. novembre...	104	05	» 20	Crédit foncier d'Autriche...	538	75	» 1 25	Société autrichienne, j. janv.	638	75	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	495	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	5	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	»	Est, jouissance nov.	555	1 25	»	Orléans...	319	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	933	75	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée...	314	50	»
— 1865, 4 %	497	50	1 25	Midi, jouissance juillet.	707	50	» 2 50	Est...	305	»	»
— 1869, 3 %	342	50	» 50	Nord, jouissance juillet.	1210	2 50	»	Nord...	323	75	»
— 1871, 3 %	320	»	4 50	Orléans, jouissance octobre.	955	6 25	»	Ouest...	311	25	»
— 1875, 4 %	463	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	598	75	1 25	Midi...	312	50	»
Banque de France, j. juillet.	3970	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes...	276	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	593	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	980	5	»	Vendée...	218	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	493	75	»	Société Immobilière, j. janv.	31	25	1 25	Canal de Suez...	513	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	243	50	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	920	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 08 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers), 6 — 45 — omnibus, 9 — 01 — omnibus, 1 — 33 — omnibus, 4 — 19 — omnibus, 7 — 23 — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus, 8 — 20 — omnibus, 9 — 50 — omnibus, 12 — 38 — omnibus, 4 — 44 — omnibus, 10 — 28 — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Etudes de M^r ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, et de M^r BOUJU, notaire à Coron.

VENTE

Aux enchères publiques, D'UN

PETIT DOMAINE

ET SES DÉPENDANCES.

Situés à Farineau, commune de Coron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-huit juillet mil huit cent soixante-quinze, à midi, à la Mairie de Coron, et par le ministère de M^r Bouju, notaire audit lieu.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le douze juin dernier, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Modeste Lethon, épouse du sieur Alexandre Lethon, cultivateur, qui l'autorise, avec lequel elle demeure à Farineau, commune de Coron, agissant, ladite dame, en qualité d'héritière bénéficiaire du sieur Jean Lethon, son père, décédé en son domicile, à Coron, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-quinze, ayant, les sus-nommés, M^r Albert, pour avoué ; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^r Bouju, notaire à Coron, à la vente aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

LOT UNIQUE.

Un petit domaine, situé à Farineau, commune de Coron, consistant en : 1° un corps de bâtiments d'habitation, comprenant une principale chambre basse à feu, avec grenier au-dessus, une autre chambre basse où est le four, une troisième chambre à feu, avec boutique de tisserand en dehors, une écurie, deux petites étables, une grange ; 2° Une cour où se trouvent deux petits toits ; 3° Un moulin à vent Cavier, avec tous ses tournants, virants, travaillants, agrès et ustensiles ; 4° Un petit chemin d'exploitation et trois morceaux de terre, dont partie en jardin, partie en terre labourable et partie en pré ; Le tout se tenant et compris au cadastre sous les numéros 32, 33, 34, 35, 36 et 37 de la section A, polygone 26, pour une contenance de cinquante-sept ares vingt-cinq centiares, et joignant au nord M^{me} veuve Jean Blanchard, au levant et au couchant Adolphe Lethon, au sud-

est Grimault, au sud-ouest M. Fournier.

Mise à prix. 4,000 francs.

Il est expliqué que l'adjudication aura lieu à la charge, par l'acquéreur, de deux rentes perpétuelles ; l'une de vingt-deux décalitres et demi de blé-froment, résultant d'un arrêt rendu par la cour d'Angers, le vingt-sept mai mil huit cent trente, et reconnue depuis par titre nouvel, reçu Bouju, notaire à Coron, le vingt-six avril mil huit cent cinquante-neuf ; L'autre de vingt-cinq francs en argent, résultant d'un acte de constitution, reçu Mondain, notaire à Coron, le dix-huit juillet mil huit cent quarante-sept.

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M^r Bouju, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; soit à M^r ALBERT, avoué, poursuivant la vente.

Fait et rédigé, à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-quinze.

Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(339) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE GRANGE-COURONNE

A 2 kilomètres de Saumur, Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots, Au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE L'ALLEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. S'adresser, pour tous renseignements : 1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera le samedi à Saumur ; 2° A M^r MÉHOUS, notaire à Saumur. (307)

Etude de M^r PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

1° Grande et belle maison de campagne, sur les bords de la Loire, à proximité de Saumur, avec vastes jardins potager et d'agrément, et pourvue de toutes dépendances nécessaires. — Vue magnifique.

2° Deux prés, de revenu, sur les bords de l'Aothion, en Russé, commune d'Allonnes, à proximité de Varennes et de Villebernière ; l'un de 3 hectares 21 ares, et l'autre de 3 hectares 7 ares.

S'adresser audit M^r PASQUIER, notaire. (308)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

Avec magasins, servitudes et trois hectares cinquante ares de terrain, avec vaste jardin entouré de douves bien empoissonnées.

Cette propriété est située à cent mètres de la gare de la Chapelle-sur-Loire, dans une position très-agréable.

S'adresser à M. BIZOULLIER-MOTREUIL, à Allonnes. (353)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 39 ares 79 centiares.

2° Une belle vigne, située route du Pont-Fouchar à Saint-Florent, contenant 1 hectare.

Ces deux immeubles pourront être vendus par parties. S'adresser à M. DAUDET, géomètre-expert à Allonnes. (302)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE

CAFÉ-MARCHAND

Situé à Bourgueil, au centre de la ville.

S'adresser, pour traiter, à M. MABILLEAU-DAVID, propriétaire à Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (528)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec écuries et remises.

S'adresser à M. BRISSET, jardinier, maison Bernard, sur la levée d'Eucente, près l'Ecole de cavalerie.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

Pour 1,000 francs par an.

UNE BOUTIQUE

AVEC BEAU LOGEMENT,

Rue d'Orléans, à Saumur, joignant M^{me} Ripart.

S'adresser à M^r ROBINEAU.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.

S'adresser à M^r CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

COMMUNE DE COURCHAMPS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 27 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de construction d'une salle de mairie et de préaux à l'école.

Le montant de la dépense s'élève à la somme de 4,942 fr. 49 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Piette, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, N° 28, SAUMUR.

Eug. BIZERAY

DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES

2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.